



Résiliation contrat ifdp, litiges

Par **van68**, le **09/10/2014** à **13:52**

Bonjour,

Je m'adresse à vous, bénévoles du sites, afin que vous puissiez m'aider dans mes démarches à l'encontre de cette école à distance dont je vois qui est très mal réputée!!

J'ai lu les questions/réponses des internautes à qui est arrivé la même chose qu'à moi:

je suis inscrite depuis Août 2012, j'ai signé le contrat sur Internet et jamais sur papier. En janvier 2013 j'ai appris que j'allais divorcer et ayant 2 enfants en bas âge je ne pouvais plus assumer les cours ni financièrement ni de temps à consacrer à cette formation. Je les ai appeler pour leur dire que je voulais arrêter et expliquer ma situation, la personne m'à gentillemeent envoyer bouler et m'à dit que si je partais je devais payer l'intégralité de la somme(4480!!!). Sur le coup j'ai laisser courir car il était hors de question de payer une formation que je ne suis pas!!!

Donc j'ai laisser les prélèvements ,je n'ai jamais reçus de cours ou bouquins,pas de nouvelle de leur part, jusqu'à ce que je dise stop et fasse la révocation des prélèvements en 2014!!!

J'ai envoyé une lettre en recommandée avec AR, pour tout arrêter. Réponse: une lettre me disant qu'il était trop tard pour me désinscrire et une autre lettre me demandant de payer le reste de la formation (2900 et des poussières) toujours en simple courrier et signer par une assistante administrative, celle qui suit mon dossier depuis le début en fait. C'est pas normal de procéder comme ils le font, si on ne peut pas ou on ne peut plus continuer une formation, on arrête tout des deux côtés et point. On ne paie pas quelque chose que l'on ne peu avoir, j'estime avoir payer mes 30% pour partir... Ils ne vous suivent même pas pendant la formation, pendant 1 an1/2 il ne se sont pas alarmer que je n'envoyait pas de cours ni que je recevait les cours, par contre l'argent ils l'ont pris...

Je ne me laisserai pas faire j'ai pas mal de ressources grâce à tout vos conseilles et je monte un dossier en béton.. Dites moi juste si je fais bien ou si je me plante complètement.. car au

fond de moi je flippe quand même beaucoup

Par **Zaza22**, le **09/10/2014** à **15:42**

j'ai exactement le même problème sauf que moi j'ai perdu mon emploi donc j'ai fais opposition aussi et depuis maintenant ils me connaissent je suis rester plus 1 ans sans faire la formation j'ai jamais eu de leurs nouvelle mais quand il s'agit d'argent ha la la tope sort du trou! je leurs ai envoyé une lettre de ma résiliation bien salé en AR avec les textes de loi et mon attestation au chômage puis pareil un mail au sois disant bureau juridique et contentieux ensuite mon mari a remis le monsieur bien a sa place et lui a dit de ne plus m'harcelé ! Moi je répond plus n'y au mail, courrier ect je vais porter plainte pour harcèlement moral s'ils n'arrête pas ! C'est du grand n'importe quoi comme vous dite !

Par **Zaza22**, le **09/10/2014** à **15:55**

j'ai exactement le même problème sauf que moi j'ai perdu mon emploi donc j'ai fais opposition aussi et depuis maintenant ils me connaissent je suis rester plus 1 ans sans faire la formation j'ai jamais eu de leurs nouvelle mais quand il s'agit d'argent ha la la tope sort du trou! je leurs ai envoyé une lettre de ma résiliation bien salé en AR avec les textes de loi et mon attestation au chômage puis pareil un mail au sois disant bureau juridique et contentieux ensuite mon mari a remis le monsieur bien a sa place et lui a dit de ne plus m'harcelé ! Moi je répond plus n'y au mail, courrier ect je vais porter plainte pour harcèlement moral s'ils n'arrête pas ! C'est du grand n'importe quoi comme vous dite !

Par **Zaza22**, le **09/10/2014** à **15:58**

vous avez toutes les réponses a vos question ici :

http://www.experatoo.com/droit-de-la-consommation/probleme-avec-formation-culture_39515_1.htm#.VDaUuTLSntY

et ici :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/resiltation-contrat-avec-ecole_100197_1.htm#.VDaU2DLSntY

Par **van68**, le **09/10/2014** à **19:54**

merci zaza22 pour votre réponse, et pour les adresses. J'espère m'en sortir et je vous le souhaite également.

Par **Laya971**, le **10/03/2015** à **13:40**

J'ai exactement le même problème avec IFDP. J'ai me suis inscrite et idem je n'ai pas de contrat papier.j'ai voulu arrêter au mois de septembre on m'a dit que je suis obligé de continué la formation c'est a dire de payer.

Cette situation me met dans le rouge au niveau de mon compte bancaire et surtout que la formation ne m'intéresse pas.

Je leur ai envoyé un courrier a/r disant que j'arrête là Formation et aussi les prélèvement automatique le mois dernier. Et la j'ai reçu u' coup de fil pour e demander de payer

J'ai dois a quel recours ?

Par **Lia974**, le **19/08/2015** à **15:38**

Bonjour , j'ai aussi le même problème avec IFDP , harcèlement téléphone , emails. Par encore de courier heureusement !

J'ai fait opposition sur mon compte ! Ils disent que quand tu signe le contrat tu a 15 jours pour te rétracté sinon tu as 30% de la somme à payer dont 1000€ que tu dois payer sur le champs sinon ils envoient ton dossier au service recouvrement ! Et puis tribunal !

Ils appellent avec plusieurs numéro différent ..